

Vesoul, le 2 octobre 2019

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône,

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation
nationale des circonscriptions de Gray – Lure –
Luxeuil – Vesoul I

Monsieur l'inspecteur de l'éducation
nationale de la circonscription de Vesoul II,

s/c de monsieur l'inspecteur de l'éducation
nationale adjoint 1^{er} degré



Division des élèves

Dossier suivi par :
Laetitia Cuny
Téléphone
03 84 78 63 66
Mél.
ce.sco.dsden70
@ac-besancon.fr

5, place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Objet : 24ème édition du Parlement des enfants – année scolaire 2019-2020

Réf : Circulaire DGESCO B3-4 n°2016-092 du 20 juin 2016 Le parcours citoyen de l'élève.

P.J : Règlement de l'opération et annexe 1 dossier de candidature des classes participantes.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'opération « **Parlement des enfants** ». Pour cette année scolaire 2019-2020, les classes de CM2, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2 retenues devront rédiger une proposition de loi sur le thème suivant :

"l'égalité entre les femmes et les hommes"

Pour cette 24ème session, chaque circonscription électorale est représentée par **deux classes de CM2**. Un **jury académique** est créé pour sélectionner, dans le courant du mois de mars 2019, une seule proposition de loi par académie.

La proposition de loi retenue par chaque jury académique est transmise au jury national qui en sélectionne quatre à soumettre au vote électronique de l'ensemble des classes participantes. A l'issue d'une présentation sous forme de vidéo, La proposition qui obtient le plus de votes est déclarée "loi du Parlement des enfants 2020" à l'occasion de la cérémonie organisée à Paris au Palais Bourbon le 03 juin 2020, en présence des quatre classes finalistes.

Je vous demande de bien vouloir inviter les écoles intéressées à vous adresser un dossier de candidature (annexe 1) constitué comme suit :

- les coordonnées de la classe et de l'école
- le nom de l'enseignant et une adresse électronique professionnelle où il peut être facilement joint
- le nom du ou de la député(e) de la circonscription électorale où se trouve située l'école et le numéro de la circonscription électorale dans le département.
- Une courte note d'une trentaine de lignes maximum qui explique les raisons pour lesquelles l'enseignant souhaite participer à cette opération.



2/2

Pour mémoire, le découpage électoral comprend deux circonscriptions regroupant les cantons suivants :

1^{ère} circonscription : Cantons d'Amance, Autrey-lès-Gray, Champlitte, Combeaufontaine, Dampierre-sur-Salon, Fresne-Saint-Marnès, Gray, Gy, Jussey, Marnay, Pesmes, Port-sur-Saône, Rioz, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin, Vesoul Est, Vesoul Ouest, Vitrey-sur-Mance.

2^{ème} circonscription : Cantons de Champagne, Faucogney-et-la-Mer, Héricourt Est, Héricourt Ouest, Lure Nord, Lure Sud, Luxeuil-les-Bains, Mélisey, Montbozon, Noroy-le-Bourg, Saint-Loup-sur-Semouse, Saint-Sauveur, Saulx, Vauvillers, Villersexel.

Les dossiers de candidatures devront être adressés pour **5 novembre 2019, dernier délai, exclusivement par courriel** à l'adresse suivante : ce.sco.dsden70@ac-besancon.fr.

La transmission de la liste des classes retenues sera communiquée avant **le vendredi 29 novembre 2019, date de clôture des inscriptions**.

Le concours s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique dont l'objectif est de transmettre le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la république, ainsi que la construction d'une culture civique. Aussi, je vous remercie de l'appui que vous apporterez à cette opération qui est au cœur de l'éducation à la démocratie républicaine.

Liliane Ménissier